



## Une première rencontre prometteuse avec le ministre Lessard

Le 30 octobre, des membres du conseil d'administration de la FLHLMQ ont eu le plaisir de rencontrer le nouveau ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard. D'entrée de jeu, celui-ci nous a déclaré qu'il comptait prendre le temps de se faire ses propres idées sur les enjeux de l'habitation et qu'il ne nous fournirait donc pas de réponses immédiates à nos demandes. Il s'est cependant montré très réceptif à étudier les principales propositions issues de notre 9<sup>e</sup> congrès. Voici la liste des enjeux soumis par l'exécutif au ministre :

### Programme québécois des infrastructures (PQI)

La FLHLMQ demande à la SHQ d'exiger annuellement la preuve qu'une consultation a eu lieu avant d'accorder les budgets aux offices et d'améliorer son cadre normatif pour mieux répondre aux besoins exprimés par les locataires au sujet de la qualité des matériaux (par exemple pour les couvre-planchers et les hottes de cuisines) et les améliorations permises (par exemple l'installation d'une salle de lavage, balcons).

### Fin du financement fédéral

Comme 31 % des ententes avec la SCHL se termineront entre 2011, il est demandé à la SHQ de former un comité conjoint de travail incluant la FLHLMQ afin de trouver des solutions au retrait éventuel du fédéral du financement de nos HLM.

### Création d'emplois pour les locataires de HLM dans le prochain Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Étant donné les expériences très positives au Québec (Multi-Boulot à Trois-Rivières, coop de travail à Drummondville, etc.) et le succès des régies de quartiers en France, il est demandé à la SHQ et au MESS de former un comité conjoint avec la FLHLMQ et le ROHQ afin d'étudier la faisabilité d'une formule semblable aux régies de quartier au sein des HLM au Québec. Cette solution pourrait faire partie du prochain plan de lutte à la pauvreté du gouvernement si nous agissons rapidement.

### Financement des associations et de la FLHLMQ

Dans la foulée de notre campagne de pétition en faveur d'une hausse du financement des associations de locataires et de la FLHLMQ, nous avons demandé au ministre s'il était d'accord pour accorder 21 \$ par logement par année aux associations et un financement récurrent de 3 \$ par an par logement au fonctionnement de la FLHLMQ.

Finalement, le ministre Lessard a pris bonne note de l'invitation que nous lui avons lancée pour qu'il prenne la parole lors de notre prochain congrès de juin 2010.



De gauche à droite : Madeleine Boudreault, Nicole Sirois, Laurent Lessard, Jacqueline Moisan et Jean Crépeau.

Comme le ministre a la réputation d'être un homme d'action, nous espérons pouvoir vous rendre compte de ces décisions dans les prochains mois.

### Prochain congrès de la FLHLMQ 4, 5 et 6 juin 2010

Vous pouvez dès maintenant mettre ces 3 jours à votre agenda! Sur le thème « Comment vivre en paix dans nos HLM? », chaque association et chaque CCR membre de la FLHLMQ sera invité à déléguer deux représentant-e-s au congrès pour discuter des moyens à prendre pour améliorer la sécurité dans nos immeubles.

À la demande générale, nous améliorons la formule de notre congrès en y ajoutant une troisième journée. Ainsi, les locataires auront plus de temps afin d'échanger sur leurs expériences respectives et participer à différentes formations en fonction de la taille de leur office. Comme il y aura, au début de 2010, l'élection des 1 100 locataires qui siégeront au CA de leur office, nous consacrerons une journée de formation toute spéciale au rôle que ceux-ci et celles-ci doivent jouer comme représentant-e-s des locataires.

Vous recevrez, au début de février 2010, les documents permettant de vous inscrire au 10<sup>e</sup> congrès de la FLHLMQ.

# Montréal Une vraie volonté de consulter



Une centaine de représentant-es des associations de locataires de Montréal se sont réunis le 27 octobre à l'invitation du CCR, de l'office et de la FLHLMQ. À l'ordre du jour : les travaux majeurs réalisés en 2009 et ceux prévus en 2010, le processus de consultation des locataires, la politique de transfert de logement et un rapport des activités du CCR. Plusieurs cadres de l'OMHM étaient présents pour écouter ce que les locataires avaient à dire et pour être en mesure de répondre de manière concrètes aux différentes questions.

La responsable de la consultation des locataires à l'office, Nathalie Morin, a présenté un bilan des 110 rencontres tenues en 2009 dans les immeubles où des travaux ont eu lieu. Ces rencontres avaient pour but de permettre aux locataires de s'informer, de poser des questions et de donner leurs idées dans une démarche où l'office acceptait d'être influencée par les résident-e-s. L'office a expérimenté différentes façons de faire pour arriver à rejoindre les locataires : assemblée générale, 5 à 7, rencontre de paliers, sondages, animation avec les jeunes, porte-à-porte, etc. Fait révélateur, il y avait souvent le double de locataires présents lorsque l'office tenait une deuxième assemblée dans un immeuble, car ceux et celles qui avaient trouvé la première rencontre constructive faisaient du bouche à oreille.

Plusieurs locataires ont témoigné du fait que les consultations étaient utiles puisque leurs idées avaient été prises en considération dans le choix des couleurs

du couvre-sol, de la peinture des aires communes, le type de porte ou l'aménagement extérieur. L'office a cependant admis que dans la précipitation du début, il est arrivé que les travaux se fassent dans certains immeubles sans avoir le temps de consulter les locataires mais que cela était maintenant contraire à la philosophie de l'office.

Même si tout le monde était d'accord pour dire que l'office fait des efforts pour réduire les désagréments inhérents aux travaux majeurs (bruits, poussières, coupures de courant, va-et-vient des entrepreneurs, etc.), plusieurs locataires se plaignent d'être insuffisamment informés de l'horaire des chantiers. En réponse à ce problème, l'office s'est engagé à travailler encore plus étroitement avec les associations afin d'améliorer les mesures à mettre en place pendant la période des gros travaux et les communications avec les résident-e-s. Selon Michel Perreault, « en agissant de la sorte, l'OMHM met toutes les chances de son côté pour créer une ambiance positive de partenariat qui permettra de réaliser des travaux de qualité qui seront appréciés par les locataires au cours des prochains 20 ou 30 ans ».



## Comment vont les rénovations chez-vous ?

Nous reproduisons une lettre que nous avons reçue du Comité des locataires d'Ascot Corner. Nous invitons toutes les associations et les CCR à faire de même et à nous faire parvenir des témoignages et des photos, nous expliquant comment les rénovations vont chez-vous.

« Salut à tous,  
Simplement pour vous dire qu'il y a beaucoup de progrès suite au bilan de santé qui a eu lieu au milieu de l'été, ici à l'immeuble, et au dépôt de la fiche synthèse exprimant les besoins des locataires qui a été remise en octobre lors de l'assemblée du CA de l'office. Déjà, l'expertise technique recommande de changer les portes patios et la directrice a déjà en main une soumission qu'elle achemine à la SHQ pour justifier sa demande de budget. Aussi, concernant les recouvrements de planchers, nous avons recommandé de renforcer le plancher avant d'installer les nouvelles tuiles, et bien la SHQ a fait la même demande, et les travaux ont été faits chez-moi et devraient se terminer dans les autres logements bientôt.

Donc, avec de la persévérance et de bonnes discussions tout est possible !

Votre soutien est très important pour moi. Merci !

Jocelyn Roy  
Président du comité des locataires »



# Lévis Le budget n'est pas confidentiel !

Malgré la première tempête de neige de l'année, le 22 octobre, une cinquantaine de locataires ont répondu à l'invitation du directeur de l'office, François Roberge, et de l'association des locataires de Lévis (ADL), de venir prendre connaissance du budget de l'office et des différents projets de rénovation prévus pour 2010 et 2011.

Salaires, avantages sociaux, efforts pour diminuer les coûts d'électricité grâce aux thermostats électroniques et aux fluorescents, aménagement des bureaux des intervenants communautaires, procédures d'appel d'offre, achats intelligents, etc., en une quarantaine de minutes, le directeur a expliqué à une salle très attentive les principales sources de revenus et les projets de dépenses de l'office ainsi que le mode de financement de son déficit.

Ensuite, le responsable aux immeubles, Guy Grégoire, est venu présenter avec des photos et des prix les principaux projets de rénovation prévus dans chacun des immeubles de l'office pour les deux prochaines années et ce qui a été fait jusqu'ici. Avec beaucoup de détails et de précisions, celui-ci a expliqué les travaux projetés qui totaliseront près de 6 millions \$. Il s'est aussi déclaré prêt à tenir une rencontre de consultation plus spécifique avec les locataires de l'habitation Le Rocher où l'office compte procéder à une réfection majeure.

Durant la pause, les locataires pouvaient voir les photos couleurs et les prix détaillés des travaux contenus dans le bilan de santé des immeubles préparés par l'office.

Selon la direction de l'OMH de Lévis, « comme il s'agissait d'une première rencontre annuelle, j'espère que cela va faire boule de neige et que nous serons encore plus nombreux l'an prochain puisque les gens ont trouvé cela intéressant ». Aussi, la direction de l'OMH de Lévis a apprécié les questions de la salle sur le plan de match de l'Office et les applaudissements à l'annonce des travaux prévus pour 2011.

La présidente de l'ADL, madame Gaétane Boudreault, a remercié les membres du personnel et les locataires présents en concluant « que les échanges d'informations et de points de vue auront permis de mieux comprendre ce que l'office aura à faire en 2010 ».

## OMH du Haut-Richelieu

### Pas le temps de faire des consultations !

Après avoir consacré plusieurs jours à tenir des réunions dans plus de 16 projets d'habitation, le Comité consultatif des résident-e-s était très fier, le 8 septembre dernier, d'inviter les membres du conseil d'administration de l'office au dévoilement des résultats de leur sondage. Surtout que près de 50 % des 686 locataires avaient pris la peine d'y participer et que le CCR avait compilé très soigneusement les améliorations priori-

taires demandées dans chaque projet. Malheureusement, comme aucun membre du CA de l'office ne s'est déplacé pour cette rencontre, le fruit de la consultation fut donc remis au directeur, Yvon Lafrance, dans l'espoir que celui-ci en tienne compte dans sa planification des travaux.

En octobre, la présidente du CCR, Gisèle Paquin, a demandé au directeur de bien vouloir tenir une assemblée

avec le CCR et l'ensemble des locataires pour discuter du budget 2010 qui sera présenté à la SHQ. Le CCR était curieux de savoir si leur travail avait été pris en considération. Le directeur a refusé de tenir une telle rencontre en invoquant le manque de temps à sa disposition et le fait que la SHQ n'avait pas encore produit les formulaires de demande. Constatant que d'autres directeurs et directrices avaient pris la peine de consulter leur comité consultatif, Gisèle Paquin s'est dite « très déçue du peu de collaboration de la part du CA et du directeur ».

## Des immeubles pensés pour tout le monde !

Monter des marches, pousser des portes trop lourdes, transporter un panier de linge à la salle de lavage sont autant de petits gestes qui semblent anodins quand on est en pleine forme, mais la réalité est que bien peu de gens sont vraiment « en pleine forme ». La FLHLMQ a rencontré Sophie Lanctôt, directrice de la Société logique, pour qu'elle nous explique comment les offices peuvent profiter des budgets alloués à la rénovation des HLM pour mettre en application le principe de l'accessibilité universelle.

### Qu'est ce que l'accessibilité universelle ?

Souvent, les gens confondent l'accessibilité universelle et l'adaptation des logements. Ce sont deux idées très différentes. L'adaptation, c'est ajuster un logement aux besoins précis de son locataire, par exemple en abaissant un comptoir, en installant un ouvre-porte automatique, un lève-personne pour un locataire qui se déplace en fauteuil roulant ou une alarme incendie stroboscopique pour un locataire ayant une déficience auditive. Ce sont des modifications qui ne sont appropriées que pour la personne pour laquelle elles ont été faites. Alors que l'accessibilité universelle, c'est faire en sorte qu'un bâtiment soit conçu pour à la fois être facile à adapter, mais surtout pour faciliter la vie de chacun de ceux qui y vivent, incluant les personnes ayant toutes sortes d'incapacités, visuelles, auditives, motrices, etc. Par exemple, prévoir des portes patio avec des seuils bas et en biseau évite à tout le monde de « s'accrocher les pieds » en y passant, tout en permettant à une personne en fauteuil roulant de profiter du balcon.

**Mais ce genre de travaux doit coûter plus cher à réaliser non ?**

Pas s'ils sont planifiés dès le début. La clé d'un bon processus est de bien penser à son affaire dès qu'on décide des travaux à réaliser, avant même de donner un contrat à l'architecte et de commencer les plans, et bien évidemment, avant de signer les contrats avec les entrepreneurs ! Il existe plusieurs documents qui expliquent comment faire de l'accessibilité universelle, la clé est que, dès le début du projet, tous ceux qui sont impliqués soient sur la même longueur d'ondes et comprennent bien ce qu'on veut faire.

**Est-ce que les gens qui habitent les logements à rénover peuvent faire quelque chose pour favoriser l'accessibilité universelle et réduire les coûts ?**

Bien sûr, les résidents connaissent les problèmes et leurs besoins, petits et grands, qui les empêchent de profiter pleinement de leur logement. Utiliser leurs connaissances, leur demander ce qui ne va pas dans leur bâtiment et dans leur logement est un très bon point de départ pour concevoir des travaux qui répondront mieux à leurs besoins.

**Est-ce que l'accessibilité universelle est seulement une question de seuil de porte ?**

Non, l'ensemble de l'immeuble peut et doit être pensé en terme d'accessibilité universelle. Par exemple, il devrait être normal, surtout dans un immeuble pour personnes âgées, de pouvoir aller à une salle de lavage sans avoir besoin de monter ou descendre d'escaliers. Les escaliers devraient avoir des mains courantes

des 2 côtés, afin de pouvoir se tenir en tout temps. On peut aussi parler des couleurs et de l'éclairage : de bons contrastes permettent de se repérer facilement, et on se sent plus en sécurité dans un lieu bien éclairé. Et que dire des revêtements de sol : les tapis ont plusieurs effets nocifs, ils favorisent les problèmes moisissures, ils rendent les déplacements avec des cannes, des marchettes ou des fauteuils roulants plus difficiles. Les tapis d'hiver sont souvent mal posés et enfargeant. De la même manière, il faut installer des revêtements de sol qui nécessitent peu d'entretien dans les logements. Décaper et cirer un plancher de tuiles n'est certainement pas une activité accessible à beaucoup de monde !

**Y-a-t-il d'autres exemples de préoccupations que les gestionnaires devraient avoir en tête lorsqu'ils planifient des travaux majeurs ?**

Je pense, entre autres, aux entrées et aux rampes d'accès qui ne permettent pas de circuler aisément avec un quadriporteur, un équipement utilisé par un nombre croissant de personnes âgées. Aux issues aussi, qui devraient être accessibles. Et enfin, aux fenêtres ! Souvent, avec la hausse des coûts de l'énergie, on pose des fenêtres très efficaces pour le chauffage mais malheureusement très lourdes. Ces fenêtres sont difficiles à manipuler et à laver, y installer des climatiseurs n'est pas de tout repos non plus. Pourtant, il est possible d'avoir des fenêtres qui protègent du froid tout en étant facile à utiliser, il suffit d'y penser au moment de choisir le modèle.

# La liberté d'expression existe-t-elle lorsqu'on habite dans un HLM?

Que se passerait-il si le conseil d'administration de votre hôpital ou de votre école décidait d'interdire aux citoyen-ne-s le droit d'exprimer leurs besoins ou leurs doléances par voie de pétition? Il s'agirait d'une atteinte à vos droits démocratiques indigne d'une administration publique. C'est pourtant précisément ce que vient de faire un office d'habitation dont nous taillons le nom.

« Suite à la réunion du conseil d'administration de l'OMH, tenue le 10 août dernier, les administrateurs tiennent à rappeler aux locataires quelques éléments qu'ils doivent respecter dans le déroulement normal de leurs activités :

Dernièrement, il y a eu une pétition signée par les locataires d'une résidence. Dorénavant aucune pétition ne sera acceptée ni par le conseil, ni par les administrateurs, ni par la directrice, ni par un intervenant quelconque et ne sera pas considérée valide. Les administrateurs ne seront pas tenus, non plus, d'effectuer des visites dans les logements.

Le Conseil d'administration de l'OMH, 11 août 2009 »

Il ne s'agit pas ici d'un fait anodin. Alors que depuis des siècles, le droit de pétition, c'est-à-dire le droit accordé aux populations d'exprimer collectivement une demande directe au souverain

ou au représentant de l'exécutif, est reconnu dans toutes les démocraties, un office décide de retirer ce droit démocratique élémentaire à ces 42 locataires dans le Centre du Québec. Peut-on avoir une meilleure preuve de l'abus de pouvoir dont sont victimes les personnes âgées à faible revenu dans certains petits offices ?

La FLHLMQ a demandé à la SHQ d'exiger que cet office retire cette résolution, qui est une atteinte à la liberté d'expression au Québec et qu'il adopte une attitude plus ouverte au dialogue en respectant les articles 28 et 30 du Code de déontologie des administrateurs d'OH qui précisent que « l'administrateur ou le dirigeant doit traiter la clientèle avec dignité » et que « le dirigeant doit être disponible et à l'écoute des besoins de la clientèle ».

## La famille s'agrandit avec 2 nouvelles associations

Grâce aux efforts de locataires ayant participé au dernier congrès de la FLHLMQ, deux nouvelles associations de locataires ont été créées dans des offices de 40 logements. Autant à Marieville qu'à Portneuf, les résident-e-s ont été heureux de pouvoir compter sur le soutien de la direction de leur office dans leur volonté de se regrouper.

Il arrive que des locataires soient craintifs et se demandent s'ils et elles ont le droit de se former en association. C'est un droit qui est reconnu dans la loi qui a créé les offices d'habitation. Ainsi, à l'article 58.2. de la Loi de la Société d'habitation du Québec il est stipulé que :

« Tout locataire de logements d'habitation administrés par un office a le droit de faire partie d'une association de locataires. Il a de plus le droit de participer à la formation de cette association, à ses activités et à son administration.

L'office doit reconnaître toute association de locataires qui se conforme aux directives émises par la Société. »



L'Association des locataires de HLM de Marieville a vu le jour le 15 octobre 2009. Elle regroupe 42 locataires dans 3 immeubles.



L'association des locataires de HLM de Portneuf s'est formée le 2 novembre. Elle représente 40 locataires dans 2 immeubles.

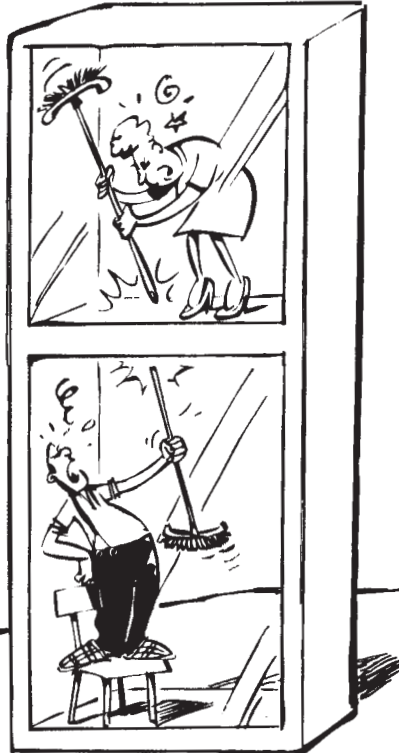
## CONSULTATION SUR LA SÉCURITÉ

# Répondez au questionnaire de la FLHLMQ

Lors de notre 9<sup>e</sup> congrès, une résolution a été votée à l'effet que la FLHLMQ amorce une réflexion d'envergure sur les problèmes entourant la sécurité dans nos HLM. Plusieurs associations sont préoccupées par des différentes situations qui font en sorte que les gens ne se sentent plus en sécurité dans leur logement. Est-ce des problèmes graves et répandus ou est-ce seulement des cas marginaux? Est-ce surtout des conflits entre résident-e-s à l'intérieur des immeubles ou des ennuis avec les gens venus de l'extérieur?

Pour en avoir le cœur net, nous avons décidé de mener une enquête auprès de l'ensemble des HLM de la province. Nous voulons identifier quels sont ces principaux problèmes, comprendre quelles en sont les causes et élaborer des solutions concrètes qui pourront en venir à bout. Pour ce faire, nous avons besoin de l'aide de chacun des 300 associations et CCR membres de la Fédération. Vous recevrez bientôt par le courrier un questionnaire sur la sécurité auquel nous vous demandons de bien vouloir répondre collectivement lors de la prochaine réunion de votre conseil d'administration.

Cette enquête nous permettra de tracer un portrait de la situation dans nos HLM. Nous voulons savoir si dans les



12 derniers mois vous avez vécu des problèmes d'insécurité, de quel ordre ils étaient et comment nous aurions pu nous y attaquer. Quand nous disons nous, cela inclut les locataires qui résident dans les immeubles mais aussi le personnel de l'office, les services sociaux, les villes et la police.

Les résultats de notre enquête seront publiés dans notre bulletin de mars 2010 et serviront de base de travail pour les propositions que nous formulerons pour notre congrès de juin 2010 qui portera principalement sur les moyens à prendre pour vivre en paix dans nos logements.

Entre-temps, la FLHLMQ amorce dès maintenant une action concrète de prévention avec la promotion du programme UN VOISIN VEILLE SUR VOUS et nous avons aussi le projet

de mener un peu plus tard une campagne de sensibilisation contre les abus que peuvent vivre les aîné-e-s.

Enquête, réflexion et actions sont donc au menu et nous comptons sur votre aide pour relever le défi de la sécurité.

## UN VOISIN VEILLE SUR VOUS

# Les accroche-portes sont disponibles

Pour éviter que des gens soient retrouvés sans vie dans leur logement, la FLHLMQ invite toutes ses associations membres à participer au projet **un voisin veille sur vous**. Il s'agit d'un programme de vigilance qui est déjà en vigueur dans plusieurs HLM et qui permet de vérifier chaque matin si les gens vont bien par une simple ronde sur les étages de l'immeuble. Les locataires participants installent le soir avant de se coucher un accroche-porte à leur poignée, un peu comme à l'hôtel, et si celui-ci n'a pas été enlevé à une heure convenue le matin, un locataire cogne à la porte pour vérifier si tout va bien.

Toutes les associations de locataires recevront, en décembre 2009, un exemplaire du **guide de mise sur pied et d'accompagnement** permettant d'inclure ce service d'entraide dans vos activités de l'année.

Les accroches-portes sont disponibles à la FLHLMQ en paquet de 50 pour seulement 10 \$. N'hésitez pas à nous en commander.



**Un voisin  
veille  
sur vous !**



Fédération des locataires  
d'HLM du Québec

# Votre office a-t-il un comité de sélection?

Saviez-vous que chaque office a l'obligation légale d'avoir un comité de sélection pour faire l'attribution des logements vacants? Il est illégal que le directeur ou la directrice, ou que les membres du conseil d'administration, décident à qui seront loués les logements vacants sans d'abord obtenir les recommandations du comité de sélection qui doit exister dans chacun des offices au Québec, peu importe la taille de votre office.

## **L'article 54 du Règlement sur l'attribution des HLM est clair :**

Le locateur forme un comité de sélection composé d'au moins 3 membres, soit :

1. un représentant du locateur désigné par vote des membres de son conseil d'administration;
2. un représentant des locataires, élu par l'ensemble des locataires de logements à loyer modique du locateur;
3. un représentant des groupes socio-économiques désigné par vote des membres du conseil d'administration du locateur parmi les membres des groupes socio-économiques du territoire.

## **Le rôle du comité**

Les membres du comité ont la responsabilité de classer par ordre de priorité les demandeurs sur une liste d'attente et de statuer sur les demandes de relogements provenant des locataires déjà à l'office. Ces recommandations sont ensuite entérinées par le conseil d'administration de l'office.

La première chose que doit faire un-e membre du comité est de lire le règlement sur l'attribution des HLM pour ainsi être certain-e d'appliquer la bonne méthode de calcul pour fixer la pondération des personnes qui posent leur candidature. La pondération est importante car c'est ce qui détermine le rang du demandeur sur la liste d'attente. Le règlement est disponible sur le site web de la FLHLMQ et sur celui de la SHQ.

## **Comment faire une bonne sélection ?**

Même si tous les offices ne sont pas de la même taille et n'ont pas une liste d'attente de la même longueur, il y a certains principes qui sont les mêmes partout.

Réglons d'abord la question de la confidentialité. Si l'art. 58 prévoit que tous les membres du comité s'engagent à respecter la confidentialité des informations dont ils et elles auront connaissance, c'est précisément parce qu'ils et elles ont le droit de vérifier toutes les pièces justificatives pour s'assurer que le classement donné à un-e locataire est le bon. Vous avez donc le droit de connaître le nom des personnes pour vous assurer que les pièces justificatives correspondent bien aux personnes concernées.

S'il est normal que les employé-e-s de l'office fassent une pré-sélection et les présentent celle-ci au comité, il revient ensuite aux membres du comité de sélection de faire les vérifications qui s'imposent afin de se porter garants des résultats.

Concrètement, s'il n'y a que quelques dossiers, le comité peut prendre le temps de lire chaque candidature en vérifiant si le calcul des points accordés correspond vraiment aux pièces justificatives du requérant ou de la requérante. S'il y a trop de dossiers, nous vous recommandons de faire une vérification par échantillonnage en prenant 3 ou 4 dossiers en tête de liste pour vérifier s'ils méritent vraiment la pondération accordée en comparaison avec les autres un peu plus bas.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question la qualité ou l'honnêteté du travail des employé-e-s de l'office, mais d'appliquer la mesure de sécurité prévue par le gouvernement pour garantir que les HLM soient bien attribués aux personnes qui en ont besoin et éviter l'arbitraire et les privilèges.

Le conseil d'administration de votre office n'a donc pas le droit de se passer d'un comité de sélection. Si vous n'avez pas de comité de sélection, faites-en la proposition dès la prochaine rencontre de votre conseil d'administration et contactez-nous pour nous aviser des résultats. Au besoin, nous pourrions vous aider en collaboration avec la SHQ.



# Élections obligatoires entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2010

**Suite à une entente survenue à la Table de concertation sur les HLM publics, la SHQ a émis une directive dans son INFO EXPRESS de novembre 2009 demandant à tous les offices de procéder entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2010 à l'élection des 2 locataires au conseil d'administration de l'office pour un nouveau mandat de 3 ans qui se terminera au début de 2013.**

Cette élection doit se faire en respectant les procédures d'élections contenues dans le GUIDE POUR L'ÉLECTION DES LOCATAIRES AU CA DE L'OFFICE que la FLHLMQ a fait parvenir, à la mi-novembre, à tous les offices, aux associations de locataires et aux locataires siégeant sur le conseil d'administration des offices.

La FLHLMQ est consciente que cette nouvelle élection arrivera

probablement avant la fin du mandat de vos deux locataires au CA. Nous nous en excusons, si c'est le cas, mais nous pensons que cela servira la cause de l'ensemble des 1 100 locataires élus sur le CA des 550 offices au Québec. En concentrant ainsi dans les mêmes quatre mois, une fois aux trois ans, l'élection des locataires dans tous les offices d'habitation du Québec, nous pourrons faire la promotion de cet important exercice démocratique, uniformiser la procédure d'élection et organiser ensuite des sessions de formation à l'intention des nouveaux élu-e-s.

Nous espérons que ces quelques explications et la lecture du guide vous encouragerons à participer à l'organisation d'une assemblée générale de vos locataires afin de bien choisir vos deux représentant-e-s au CA de l'office pour un nouveau mandat allant jusqu'au début de 2013.

Pour vous aider, la FLHLMQ a produit un guide qui explique le rôle

**Guide pour l'élection des représentant-e-s des locataires au conseil d'administration des offices d'habitation**



Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2010, dans chacun des 543 offices d'habitation du Québec, se tiendra une importante assemblée pour permettre aux locataires d'élire démocratiquement leurs deux représentant-e-s qui siégeront au conseil d'administration de l'office pour un mandat de trois ans.

Vous trouverez à l'intérieur de ce cahier les principaux renseignements concernant le rôle du conseil d'administration de l'office, la place importante que jouent et occupent les deux locataires, un résumé du code de déontologie qui doit guider leurs actions ainsi que la procédure d'élection à respecter et des outils pour faciliter ce processus.

## Vous habitez un HLM ?

**ALORS VENEZ VOTER POUR CHOISIR LES DEUX LOCATAIRES QUI VOUS REPRÉSENTERONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES.**

Bien choisir vos représentant-e-s est un geste important, car c'est au conseil d'administration de l'office que se prennent toutes les grandes décisions concernant les services que vous recevez, l'entretien des immeubles et les règlements que vous devez respecter.

**venez voter c'est important !**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE**

- 1 Nomination d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'élection
- 2 Lecture de l'ordre du jour
- 3 Vérification du droit de vote et présentation des procédures d'élections
- 4 Explication du rôle des représentants des locataires au conseil d'administration de l'office
- 5 Période de mise en candidature
- 6 Elections
- 7 Levée de l'assemblée

Pour plus d'informations sur les modalités de cette élection ou le rôle des locataires au CA, prenez rendez-vous à l'office pour l'élection des représentant-e-s des locataires au conseil d'administration des offices d'habitation auprès de votre association de locataires, au bureau de votre office ou au [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)  
2520, rue Lionel-Groulx #202, Montréal, QC H3J 1J8  
TÉLÉPHONE 514-521-1485 • 1-800-566-9662

des élu-e-s et la procédure d'élection à suivre. Ce guide comprend aussi un avis permettant de convoquer vos locataires ainsi qu'une affiche couleur. Ces outils sont disponibles gratuitement sur notre site

[www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)

ou au 1-800-566-9662. Si vous avez besoins d'aide, la FLHLMQ est disponible pour vous aider à préparer cette importante assemblée.

Bonnes élections !


Le 9 mars 2009

**Attention**

La plate forme de ciment est cassée. Prenez garde de ne pas tomber.

*Sylviane*

L'Association des locataires de Mont-Carmel était heureuse d'apprendre que le CA de l'office avait décidé d'inclure leur demande de réparation du trottoir menant au stationnement dans le budget présenté à la SHQ. Celui-ci était brisé et dangereux depuis quelques années.



### Pour contacter la fédération

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, local 202  
Montréal (Québec)  
H3J 1J8

téléphone : 514-521-1485  
1-800-566-9662  
télécopie : 514-521-6444  
web: [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)